

ESSAI ■ Caroline Lanty, ancienne présidente de la SPA, publie un ouvrage décapant sur la protection animale

La belle qui veut protéger les bêtes

Sa lecture est parfois éprouvante à cause des exemples donnés par l'auteur. Mais le livre de Caroline Lanty, "Le scandale de l'animal business", est important parce qu'il pointe du doigt, sans langue de bois, la filiosité du politique sur le sujet.

Laurent Bonilla

C'est une cause encore méprisée par beaucoup. L'animal, notamment domestique, a beau faire partie de notre vie, c'est peu dire qu'il est encore victime de la bêtise et de la cruauté de l'homme.

C'est ce que dénonce avec force Caroline Lanty, avocate et ancienne présidente de la SPA, dans un remarquable ouvrage qui a le mérite d'être exhaustif sans ennuyer.

Exhaustif, parce que l'auteur aborde tous les sujets : le commerce, les trafics, la maltraitance, les lois, le statut juridique de l'animal, le fonctionnement de la SPA et sa lutte pour sauver les animaux en détresse, l'irresponsabilité de certains propriétaires, l'incurie politique, etc.

L'auteur illustre son propos d'exemples vécus abondants et souvent horribles. Mais qui, justement, démontrent l'étendue du problème, et mettent en relief la responsabilité de ceux qui ont le pouvoir de faire évoluer ce dossier mais le laissent dans un tiroir. Bref, un ouvrage dérangeant mais indispensable.

■ **Vous soulignez l'incurie et l'indifférence de l'Etat en matière de protection animale (voir ci-dessous). Une solution pourrait-elle résider dans la nomination d'un "commissaire aux animaux", comme il y a depuis peu un "commissaire à la diversité" ?** Non, parce que le sujet va bien au-delà d'un commissaire dédié. L'animal mériterait un secrétariat d'Etat, pour le moins.

Encore lui faudrait-il des moyens. Aujourd'hui, l'animal de compagnie est géré par le ministère de l'Agriculture. Une aberration. Vous avez trois personnes qui y travaillent, et subissent des pressions diverses. C'est n'importe quoi.

■ **Faut-il interdire la vente d'animaux en animalerie compte tenu des horreurs que vous dénoncez ?** Oui, mais il y a tout de même des animaleries qui font bien leur boulot. Mais vu que les refuges de la SPA sont pleins notamment à cause du commerce du vivant, il est évident qu'il faudrait faire évoluer ce domaine. Si seulement on faisait déjà appliquer la loi...

« Loi stupide »

■ **Faut-il durcir le code pénal, puisque les juges se montrent encore parfois très cléments vis-à-vis des personnes reconnues coupables de mauvais traitements à animaux ?** Je ne suis pas pour. Les prisons sont suffisamment pleines. Prévention et sensibilisation sont importants. Si déjà on connaissait un peu mieux les textes...

■ **Vous soulignez l'inefficacité de la Direction des services vétérinaires, dont dépendent notamment les animaux domestiques. Est-ce de la mauvaise volonté ou un manque de moyens ?** C'est vraiment de la mauvaise volonté. C'est toujours pareil : il n'y a pas de volonté politique. Prenez l'exemple de la loi sur les chiens dangereux. J'explique dans le livre à quel point elle est stupide et aberrante, et même nuisible puisqu'elle engendre maints abandons. Il y avait consensus parmi les associations de protection animale et les vétérinaires pour le dire. Michèle Alliot-Marie (NDLR : ministre de l'Intérieur, à l'origine de la dernière évolution de la loi en



CAROLINE LANTY. A la tête de la SPA durant deux ans, cette avocate parisienne, dont la marraine vit à Limoges, dénonce le scandale de l'animal business dans un ouvrage décapant et remarquablement documenté.

mars 2007) savait pertinemment ce qu'il en était, elle nous l'a dit en réunion. Mais elle a dit aussi : "c'est la volonté du Président de la République". C'est une loi électorale, en réaction à des faits divers.

■ **Puisque les défenseurs des animaux se heurtent à l'inertie du politique, ne faut-il pas faire du lobbying ?** On le fait déjà, mais ça ne suffit pas. Il y a à l'Assemblée nationale

un groupe de députés sensibles à notre cause. Seulement voilà, ils sont 60, sur 577. Et ils nous disent que l'ennui pour nous est que nous n'avons pas de capacité de nuisance. On ne se met pas en grève, on ne bloque pas les routes, on ne mobilise pas les foules. Donc le politique s'en moque. En plus, l'exécutif est maître du calendrier législatif dans notre pays. Alors vu le peu d'intérêt manifesté par le Pré-

sident et le gouvernement pour la cause animale... Et pourtant, l'animal domestique concerne des millions de Français et le marché qui en dérive est extrêmement important.

■ **Le droit civil français maintient l'animal dans la catégorie des biens. Qu'en pensez-vous ?** Bien sûr que c'est stupide. Mais bâtir un régime juridique pour l'animal est très compliqué. Certains pays ont essayé, sans que ça ne chan-

ge grand-chose. Ce n'est pas le plus important. On peut protéger l'animal même avec notre code actuel.

■ **La Suisse a instauré un permis pour propriétaire de chiens. La France devrait-elle en faire de même ?** Bien sûr. Mais il faut tenir compte du fait que les Suisses ont une mentalité différente, plus rigoureuse me semble-t-il. Mais ce serait un progrès, et permettrait de mieux identifier les propriétaires, donc de mieux lutter contre les trafics.

■ **Vous dites que 60.000 chiens et chats sont volés chaque année en France. D'où tenez-vous ces chiffres ?** De la SPA. Ce chiffre fait consensus.

■ **Certains sont vendus à des laboratoires pour expérimentation...** Il faut être prudent. Nous avons fait beaucoup de progrès dans ce domaine. Les labos sont soumis à des approvisionnements respectant des règles de traçabilité. Mais il est vrai que l'expérimentation animale dure encore, alors même que des alternatives existent. Encore faudrait-il donner des crédits à ces recherches alternatives...

■ **Pourquoi n'êtes-vous restée que deux ans à la tête de la SPA, entre 2006 et 2008 ?** J'aurais bien voulu prolonger mon mandat, mais le président est élu chaque année, et j'ai été battue lors de la dernière élection. Je suis restée administratrice. On m'a reproché une gestion "brute de décoffrage", un manque de consultation. Ce qui est vrai, c'est que j'ai essayé de bousculer les habitudes. Ça n'a pas plu à tout le monde ! Tant pis, je continue à m'occuper de protection animale à travers ma profession. ■

➔ "Le scandale de l'animal business", par Caroline Lanty, édité ou Rocher, 219 pages, 18 €.

« L'heure des animaux n'est pas encore venue »

La conclusion de Caroline Lanty est percutante. En voici un extrait éloquent.

« L'heure des animaux n'est pas encore venue. Les politiques s'en désintéressent encore totalement et vont même jusqu'à railler ou minimiser l'action de protection animale. Or, ce sont les associations qui assument, dans un premier temps, la lutte contre les injustices, ce sont elles qui guettent et apprécient les fractures de la société. Elles suggèrent une meilleure appro-

che des problèmes, donnent des solutions et alertent sur les écueils à éviter. En général, les pouvoirs publics reconnaissent aux associations une légitimité fondée sur leur capacité à détecter et à prendre en charge les nouvelles problématiques, comme sur leur rapidité et leur indépendance dans l'organisation des aides d'urgence [...]. C'est particulièrement vrai pour le secteur associatif humanitaire, beaucoup moins pour celui de la protection

animale, malheureusement [...] Pourquoi n'y a-t-il personne parmi les membres du gouvernement (ministre ou secré-

taire d'Etat) responsable des questions de protection animale ? Une personnalité connaissant bien le milieu et les interve-

nants comme les tenants et les aboutissants changerait bien des choses car il n'y a qu'une intervention du politique qui permettra à la protection animale de prendre de l'envergure et d'acquiescer une réelle stature ».

Plus loin, l'auteur cite la belle pensée d'Elisabeth de Fontenay, extraite de son ouvrage "Sans offenser le genre humain" : « L'enjeu d'une telle lutte relève du politique et de la politique, car il concerne la vie des hommes. Ce que nous faisons à tous ces vivants

doués de sensibilité et porteurs de mondes, il faut en effet savoir que c'est à nous-mêmes que nous le faisons [...] Les temps sont mûrs pour que le statut des animaux [...] relève d'un droit international afin que soit opposée une communauté de vivants à l'omnipotence humaine [...] ». ■

➔ Portes ouvertes. La SPA de la Haute-Vienne organise ses journées portes ouvertes ce week-end des 6 et 7 juin. Il est situé avenue du Général-Chambre, route de Nieul à Couzeix (05.55.48.06.75).